

AVIS D'URBANISME

Il est porté à la connaissance du public que le **projet de plan d'aménagement particulier « KIEM – VAL SAINTE-CROIX »** présenté par le bureau SCHROEDER & ASSOCIES pour le compte de la société à responsabilité limitée DEMY SCHANDELER SARL, portant sur une partie des fonds inscrits au cadastre de la commune de Strassen, section A, sous les numéros 835, 837 et 838/2, et prévoyant l'aménagement d'une zone d'attente/stationnement pour bus, de bornes/infrastructures de recharge pour bus électriques ainsi que d'un bâtiment multifonctionnel

approuvé par le conseil communal en sa séance publique du 21 juillet 2022, conformément à la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

a été approuvé par le ministre de l'Intérieur, en date du 27 octobre 2022, sur base de l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 précitée.

Strassen, le 8 novembre 2022

le Bourgmestre,

le Secrétaire,

Certificat de publication

Il est certifié que le présent avis, a été publié et affiché en bonne et due forme à partir de ce jour.

Strassen, le 8 novembre 2022

le Bourgmestre,

le Secrétaire,